

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 25  
de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Bernhard Altermatt (DC/vl)  
et Pascal Wicht (UDC)  
demandant d'étudier, dans le contexte de la révision du PAL,  
l'importance, pour la culture et le tourisme, de la valorisation des remparts  
et des tours qui ne sont pas encore accessibles au public**

En séance du 15 février 2017, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 25 de MM. J.-P. Wolhauser, B. Altermatt et P. Wicht lui demandant d'étudier, dans le contexte de la révision du PAL, l'importance, pour la culture et le tourisme, de la valorisation des remparts et des tours qui ne sont pas encore accessibles au public.

#### **Résumé du postulat**

Une partie des remparts de la porte de Morat et la tour de la porte de Berne, propriétés de l'Etat, ont été ouverts au public il y a plus de trente ans. Ces témoins de la construction et de la protection de la ville pourraient être réouverts au public, respectivement pourraient être le cadre idéal pour des expositions et spectacles temporaires. Les remparts de Morat sont, sauf erreur, accessibles toute l'année au public et ont fait partie du spectacle de lumière cet hiver, spectacle qui a connu un immense succès. Les postulants demandent au Conseil communal, dans le contexte de la révision du PAL, de rappeler au Conseil d'Etat l'importance, pour la culture et le tourisme, de la valorisation des remparts et des tours qui ne sont pas encore accessibles au public. La pérennisation de ce projet dans le temps est souhaitable et devrait renforcer l'attractivité de notre patrimoine historique et, par conséquent, de notre capitale.

#### **Réponse du Conseil communal**

Les remparts et fortifications de la ville de Fribourg, comme certains bâtiments emblématiques (par exemple la Cathédrale), appartiennent à l'Etat. Le Conseil communal n'a donc pas libre accès à ces objets et ne peut décider de leur utilisation. De plus, une partie des remparts n'est aujourd'hui pas accessible au public, pour des raisons avant tout de sécurité.

Le Plan d'Aménagement local (PAL) prévoit des mesures de protection des remparts, la valorisation étant du ressort de l'Etat de Fribourg, propriétaire du bien. Dans ce cadre, le Service des Biens culturels de l'Etat (SBC) et Fribourg Tourisme ont mandaté un architecte en vue d'obtenir une étude de valorisation desdits remparts. L'étude a été rendue et est accompagnée d'un rapport détaillé sur l'état de conservation et les mesures d'entretien et de restaurations nécessaires. Ce dossier est géré par le Service des Bâtiments de l'Etat (SBat). Les résultats n'ont pas été rendus publics.

Pour lancer le débat et démontrer le potentiel, l'Etat a décidé de profiter de l'année européenne du patrimoine culturel en 2018 pour mettre en place, de manière provisoire dans un premier temps, une promenade sur les tronçons les plus facilement accessibles. Le programme détaillé sera dévoilé au courant du mois de mars. En plus, et pour le plus long terme, des études ont été réalisées pour affecter la Tour-Henri comme belvédère dans le cadre du projet de la nouvelle faculté de droit à Miséricorde.

Quant à la Ville de Fribourg, elle n'a actuellement pas de projets de valorisation des remparts. Il est donc du ressort des porteurs de projets privés de s'adresser au propriétaire des remparts quant à leur mise à disposition. Cependant, le Service de la culture questionnera les acteurs culturels et les citoyens durant la Journée de la culture qui aura lieu le 28 février 2018 sur la thématique "L'Espace public, terrain de jeu culturel?". La question des remparts pourra donc y être thématisée. Les Conseillers généraux, tout comme la population, sont invités à participer à cette journée d'échanges qui se fera sur inscription.

Le postulat n° 25 est ainsi liquidé.